

15 ans : l'âge bête ?

Edito

L'Inrap a 15 ans ! C'est aujourd'hui 1er février 2017 et... tout le monde s'en fout. Pas un mot sur le site du ministère de la Culture et bien entendu pas un mot sur le site de notre cher institut.

Bien sûr, à peine rentrés de leur tournée triomphale dans toute la France, Doublepatte et Patachon étaient peut être trop rincés pour inviter 2000 personnes à une méga-teuf dans le nouveau siège parisien qui n'a du reste toujours pas été inauguré.

Bien sûr on ne s'attendait pas, à l'heure de l'apéro, à se voir livrer sur les chantiers et dans les bureaux cornes d'abondances, champagne, petits fours, confettis et cotillons. On ne s'attendait pas non plus à ce qu'on nous envoie chez nous un panier garni surmonté d'une composition florale dessinant le chiffre « 15 ».

Mais enfin quand même, un petit bouquin, c'était pas possible ? Ou alors un album photos ? Ou alors peut-être un petit dépliant ? Ou bien juste un mail ?

Un mail quoi ? Un p... de petit mail !?! Un truc de trois lignes pour féliciter celles et ceux qui ont fait tourner la machine depuis quinze ans, celles et ceux qui étaient là avant et celles et ceux qui ont rejoint l'aventure depuis.

Bon, dont acte ! C'est vrai qu'à quinze ans on est rarement champion du monde du savoir vivre et de l'élégance, et il faut bien que jeunesse se passe.

Alors ce soir on va lever nos verres à nos galères, à nos combats passés et à venir, à nos victoires dont la plus éclatante est certainement le fait que l'Inrap existe encore malgré l'acharnement de celles et ceux qui veulent sa peau. On va lever nos verres et trinquer très fort pour rappeler à celles et ceux qui ont trop tendance à l'oublier que l'Inrap c'est nous !

Bon anniversaire !

Le 13 janvier, par une lettre à l'adresse de la ministre, les organisations syndicales CFTC-Culture, CFDT-Culture, CGT-Culture, SNAC-FSU, Sud-Culture Solidaires et UNSA-Culture demandaient solennellement à être reçues pour évoquer avec elle les questions parmi les plus prégnantes du moment, à savoir l'urgence sociale.

Sous ce vocable, de nombreux dossiers visant à améliorer concrètement les carrières des personnels et leur situation professionnelle sont toujours en attente d'arbitrage au cabinet, ou bien « à l'étude » en administration centrale ou au guichet unique de la Fonction publique. Les plus importants sont :

- le repyramidage de la filière administrative,
- la revalorisation de la filière scientifique,
- la levée de dérogation à l'emploi titulaire,
- l'application de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux agents contractuels,
- la résorption de la précarité,
- la poursuite de la revalorisation de certaines grilles salariales,
- la protection sociale complémentaire...
- des créations de postes pour couvrir les besoins,

En formulant cette demande d'audience, nous considérons qu'Audrey Azoulay ne peut se dérober à la responsabilité politique qui lui incombe de tout mettre en œuvre, jusqu'aux derniers jours de son mandat, pour renforcer le service public culturel. Il s'agit de garantir l'ensemble de ses missions, dans les territoires notamment, pour mieux venir en appui aux professionnels, mieux co-construire des politiques publiques culturelles avec les Collectivités territoriales et, in fine, être mieux au service de la population. Nos DRAC restent l'outil le plus adéquat pour ce projet, encore faudrait-il qu'Audrey Azoulay soit en mesure de se faire entendre du gouvernement.

La question essentielle des concours fait aussi l'unanimité parmi les personnels et les services comme chantier indispensable à consolider, renforcer, dynamiser ... C'est en effet l'outil premier de l'égalité de traitement comme moyen d'accès à la Fonction publique et au renouvellement des populations au sein du ministère dans le respect de la diversité. C'est la garantie offerte par l'Etat d'améliorer concrètement les carrières des personnels. Cela nécessite une organisation plus fluide du recensement des besoins et un dialogue approfondi entre la tutelle, ses établissements et ses services, ainsi qu'avec les organisations syndicales.

Protéger les personnels contre le dumping social et les attaques du marché doit être également une préoccupation constante pour Audrey Azoulay. C'est vrai pour le service public de l'archéologie préventive dont les personnels attendent en vain un soutien fort de la ministre, mais c'est le cas aussi pour la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais, le réseau des musées nationaux, celui des écoles d'architecture et d'art et, plus généralement, l'ensemble des réseaux du service public culturel, sans oublier la politique immobilière de l'Etat qui fait des ravages en matière de conditions de travail !

A tous ces dossiers persistants et auxquels Audrey Azoulay répond imparfaitement, voire ne répond pas, sont venus s'ajouter ces derniers jours les projets de démembrement de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France et du risque de fermeture du Musée national de la céramique de Sèvres ; rien que cela !

A ce jour, nous n'avons aucune réponse de la Ministre à notre demande d'audience.

A quelques semaines de la fin de son mandat, Audrey Azoulay doit tout mettre en œuvre pour clôturer positivement ces dossiers essentiels à l'amélioration des carrières des personnels et à leur situation professionnelle, pour préserver et renforcer les missions de service public du ministère de la Culture sur l'ensemble du territoire, que ce soit en administration centrale, en services à compétence nationale, en directions régionales des affaires culturelles ou dans les établissements.

Pour la culture !

Pour le service public de la Culture

Et pour l'amélioration de la situation du personnel du Ministère de la Culture

Communiqué de l'intersyndicale Culture (CFTC CFDT CGT FSU SUD UNSA) du 31 janvier 2017

Depuis le 9 janvier, l'Autorité de la concurrence examine les propositions faites par l'Inrap au regard des observations transmises dans le cadre du test de marché par tous les acteurs ayant intérêt à agir en archéologie préventive. Selon toute probabilité, et des commentaires postés sur quelques forums (cf par exemple : http://www.lemonde.fr/sciences/article/2017/01/23/archeologie-notre-passe-n-est-il-qu-une-marchandise_5067848_1650684.html) semblent le confirmer, les entreprises à l'origine de la saisine ne se satisferont pas des engagements de l'établissement : leur objectif est bien d'écarter l'Inrap du « marché » des fouilles archéologiques en lui interdisant de postuler sur les opérations dont il aurait réalisé le diagnostic.

Cet examen peut amener l'Autorité à valider les propositions de l'Inrap ou à estimer qu'elles ne sont pas à même de régler le problème. Elle peut donc décider de clore le dossier en estimant que les engagements répondent aux « distorsions de concurrence » qu'elle aurait identifiées ou demander à l'Inrap de faire d'autres propositions et donc d'aller plus loin. En cas de désaccord persistant sur le caractère « pertinent, crédible et vérifiable » des (nouveaux) engagements de l'Inrap, l'Autorité de la concurrence engagerait une procédure contentieuse.

Le désaveu des propositions 1 et 2 par la ministre de la Culture sera-t-il suffisant pour qu'elles soient abandonnées ? Si c'est le cas, il semble évident que l'Autorité demandera à ce que d'autres propositions soient faites. Lors de la grande tournée des 2G, les agents de l'Inrap ont eu droit à toute une série de discours qui ont évolué à chaque étape... On navigue à vue et on peut donc légitimement s'interroger sur ce qui sera proposé.

En tout état de cause, pour la CGT, ce ne sont pas les agents de l'Inrap qui sont responsables de cette situation. Le dispositif français d'archéologie préventive est construit de telle manière que c'est à l'Etat de garantir à tous les opérateurs le même niveau d'information et donc de répondre aux préoccupations de l'Autorité de la concurrence. C'est également à l'Etat de réaffirmer que les compétences scientifiques ne peuvent être considérées comme source de distorsion de concurrence.

L'Etat doit affirmer son rôle de régulateur et permettre à son opérateur d'assurer ses missions de service public.

Le SGPA CGT exige que la ministre de la Culture et de la Communication prenne position officiellement et affirme son soutien aux agents de l'Inrap et des SRA.

En attendant, la lettre-pétition, où les agents de l'Inrap signifient à la ministre qu'ils ne souhaitent plus être désignés comme responsables de diagnostics, a, pour le moment, été signée par plus de 400 agents.

Paris, le 1^{er} février 2017.

Les archéologues de l'Inrap s'invitent à la programmation nationale de la recherche du CNRA et à Valois

Aujourd'hui mardi 7 février 2017, une délégation d'une centaine d'archéologues de l'Inrap venus de toute la France, est intervenue lors de la programmation nationale de la recherche archéologique pour dénoncer la politique du gouvernement en matière d'archéologie, résultante du produit d'une capacité de faire nulle et d'une volonté d'agir inexistante. Le grand écart est flagrant entre le discours de Saint-Rémy-de-Provence et la situation issue de l'adoption de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Aujourd'hui, l'affaire de l'Autorité de la concurrence en est la preuve.

Suite à cette intervention qui a suscité de nombreux applaudissements de l'assemblée, les personnels de l'Inrap se sont rendus au ministère de la Culture et de la



février 2017

Communication, rue de Valois afin de remettre officiellement les courriers et les lettres pétitions.



Dans ces courriers adressés à la ministre, 431 agents de l'Inrap souhaitent ne plus être désignés responsables d'opération de diagnostic par les SRA, en réponse aux propositions faites à l'Autorité de la concurrence par la présidence de l'Inrap. Le conseiller patrimoine de la ministre et l'adjoint au directeur général des patrimoines sont descendus rencontrer les personnels et recevoir les courriers. Les échanges ont duré près d'une heure, les agents ont indiqué qu'ils étaient toujours dans l'expectative et très inquiets des conclusions de l'Autorité de la concurrence. Ils ont signifié qu'il n'était pas acceptable que les propositions 1 et 2 de l'Inrap soient validées par l'Autorité ou toute autre recommandation remettant en cause les missions de service public de l'Institut. Ils ont insisté sur le fait que les personnels de l'Inrap et des SRA n'étaient pas responsables du dispositif de l'archéologie préventive actuel conforté par la LCAP et indiqué qu'ils attendaient toujours une expression de la ministre envers les personnels. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités, d'assumer son rôle de régulateur et de permettre à son opérateur national d'assurer ses missions de service public.

L'intersyndicale archéologie appelle les personnels à rester mobilisés et à cette fin, elle a reconduit le préavis de grève jusqu'au 28 février inclus.

Paris, le 7 février 2017.

Communiqué de l'intersyndicale archéologie (SGPA CGT-Culture/SUD Culture Solidaires/ Snac-FSU/CNT-CCS)

Le conseiller patrimoine de la ministre s'est engagé auprès de la délégation à ce que le Cabinet reçoive l'intersyndicale archéologie d'ici la fin de cette semaine.



Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture février 2017
 Nom : Prénom :
 Adresse : Région :
 Tel : Email : INRAP SRA Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4